Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 19 Ramadan 1446
19 Mars 2025

N° 33

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **600**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **600**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **601**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **605**
Homologation de résolutions **605**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **605**
Avis aux créanciers **607**
Convocations
Sociétés anonymes **608**
Divers
Avis au public **611**
Rectificatifs **611**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société communautaire régionale

Nom de la société : Société communautaire régionale "THE URBAN FARMING TECHLAB"

Montant du capital social à souscrire : 24 000 dinars

Adresse : 02 Rue Rossignol La Marsa, Tunis.

Objet de la société :

L'objet de cette société communautaire régionale est la mise en place d'unités agricoles urbaines et développement de plateformes numériques pour la gestion de projets agricoles.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de contrat de constitution de société : 5/3/2025 au tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 1686.

Le nombre d'actions à souscrire : 60 actions d'une valeur nominale de 400 dinars chacune.

Période ouverte pour la souscription : du 17 mars 2025 au 30 septembre 2025, avec possibilité de clôture anticipée si le montant total du capital social est atteint avant cette date.

Les demandes de souscription doivent être déposées auprès de M. Yassine zaier, téléphone : 21227951.

Fondateurs : Adam Rachdi, Ali Lakhal, Yassine Zaier.

2025400823SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Démarrage des souscriptions

FCP BNA CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Régi par le Code des Organismes de Placement

Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété

Par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°36-2024 du 11 juin 2024

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP BNA CEA aura lieu le 27/3/2025.

FCP BNA CEA présente les caractéristiques suivantes :

Renseignements généraux :

Dénomination : FCP BNA CEA

Forme juridique : Fonds Commun de Placement -FCP -

Catégorie : FCP Mixte, éligible aux Comptes Epargne en Actions - CEA

Type : OPCVM de capitalisation

Objet : La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse : Immeuble Complexe le Banquier, Avenue Tahar Haddad 1053 Les Berges du Lac Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune

Références de l'agrément : Agrément du CMF n°36-2024 du 11 juin 2024

Date de constitution : 17/02/2025

Durée de vie : 99 ans

Promoteurs : BANQUE NATIONALE AGRICOLE et BNA CAPITAUX

Gestionnaire : BNA CAPITAUX - intermédiaire en bourse

Immeuble Complexe le Banquier, Avenue Tahar Haddad 1053 Les Berges du Lac Tunis

Dépositaire : BANQUE NATIONALE AGRICOLE, rue Mohamed V - 1001 Tunis

Distributeurs : BANQUE NATIONALE AGRICOLE (Rue Mohamed V - 1001 Tunis)

BNA CAPITAUX (Immeuble Complexe le Banquier, Avenue Tahar Haddad 1053 Les Berges du Lac Tunis)

Période de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP BNA CEA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 est mis à la disposition du public auprès de BNA CAPITAUX - Intermédiaire en bourse, sis à l'Immeuble Complexe le Banquier, Avenue Tahar Haddad 1053 Les Berges du Lac Tunis et auprès de ses agences ainsi qu'auprès des agences de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE.

2025R00669SANB2

SOCIETE SANDERS TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 5 000 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur Km 27 -1134 Chaouat - Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 1150566 C

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18/10/2024, enregistré à Jedaida (Manouba) le 25/10/2024 sous le n°24701310 Quittance n°M037772, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 4/3/2025 sous le n°202518032. Il a été décidé ce qui suit :

1- Changement de la dénomination sociale de la société qui devient désormais SOCIETE SANDRA ALIMENT DE BETAIL au lieu de SOCIETE SANDERS TUNISIE.

2- Modifications corrélatives et mise à jour des statuts.

2025R00675SANB2

Augmentation du capital

Société KATKOUT ANIMATION ET LOISIRS

S.A capital social de 1.200.000 Dinars

Identifiant Unique : 0544414R

Siège social : Rue Moussa Ibn Noussaier 2000 Le Bardo

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6/02/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis, le 14/02/2025 enregistrement n°25500576, quittance n°1128, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Sociétés de Tunis en date du 10/3/2025 sous le n°2025519474, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital social de la société par apport en numéraire pour le porter de 1.200.000 Dinars à 1.600.000 Dinars et ce par l'émission de 40 000 nouvelles actions de 10 dinars chacune libérées intégralement lors de la souscription.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2025400746SANB2

La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

SA au capital de 20.000.005 DT

Siège social : 15, Rue EL Qods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 février 2025 enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis en date du 12/3/2025 récépissé n°M022320 n°25701016 dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°202520745 le 14/3/2025 il a été décidé de nommer M. Abdeljalil Barnoussi au poste de directeur général adjoint à compter du 03 mars 2025.

2025400821SANB2

La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

SA au capital de 20.000.005 DT

Siège social : 15, Rue El Qods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 février 2025 enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis en date du 12/3/2025 récépissé sous le n°M022314, n°25801015 dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°202520745 le 14/3/2025. Il a été décidé de nommer M. Mohamed Saidane président du conseil d'administration pour une durée de trois ans.

2025400822SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SAGEMCOM SOFTWARE & TECHNOLOGIES BROADBAND SARL

Société à Responsabilité Limitée Non - Résidente

Capital social : 23.500 Euros

Siège social : 34bis, Avenue de Paris - 2033 Mégrine

I.U : 0938423F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9/11/2022 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine, le 28/11/2022 sous Qn°M083662 En°22709344)

- Les associés confirment l'ouverture d'un nouvel établissement secondaire sis au Bâtiment ENOVA ROBOTICS (Lot U22) - 1er Etage - Pôle Technologique de Sousse - 4023 Hammam Maarouf - Sousse Riadh - Sousse

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises le 28/2/2025 sous l'Identifiant Unique n°0938423F et sous dossier n°202517476.

2025400812SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié établi par Maître Jebali Hassen et son assesseur notaire à elmida le 27/01/2025 enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 27/02/2025 quittance n°M020138; Sassi Ben Elmekki Ben Amara Dridi demeurent à Elachaycha Elmida Nabeul titulaire de la carte d'identité nationale n°01704394 donne à sa femme Mna Bent Elmoncef Ben Mohamed Benhssen demeurant avec son mari titulaire de la carte d'identité nationale n°06411175 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné comme «Station Service Ajil» exploité au local sis à la rue principale MC27 Ksar Saad Korba Nabeul, immatriculé au registre de commerce au sein du Tribunal de Première Instance de Nabeul sous le n°A5190552021 et le RNE sous le n°H1467817 dont la valeur est estimée à cent milles dinars (100.000.000). Les objections seront acceptées entre les mains du donataire à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Achourouk et Le Quotidien en date du 6/3/2025.

2025R00657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 25/02/2025 enregistré à la recette des finances La Goulette le 26/02/2025 quittance n°M026600 enregistrement 25201823.

Mr. Mohamed Fawez ben Zouhaier Kanjou Allaham vend le fonds de commerce de café - buvette avec ses éléments corporels et incorporels à Mr. Oussama ben M'barek ben Saiid M'hamdi sis à 115 avenue Habib Bourguiba Aiin Zagouan La Marsa Sokra 2046.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 5 mars 2025.

2025R00661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 4/3/2025 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 4/3/2025 sous le numéro M019615 Ahmed ben Mohamed ben Mohamed Elzouari titulaire d'une CIN n°09871481 a cédé à Youcef Ben Imed Ben Mohamed Ebay titulaire d'une CIN n°15360247, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et

immatériels exploiter au local Avenue Environnement Kélibia consistant en pizzeria, crêperie, sandwicher.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté céder à son utilité Youssef Ebay au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT

Cet avis a été publié dans 2 journaux Elchourouk et le Quotidien du 13/3/2025.

2025R00666FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 14/8/2024, enregistré à la recette des finances d'Hammam Chott en date du 29/9/2024, N° de quittance M015180 N° d'enregistrement 08201668, Mme Ahlem Ouni titulaire de la CIN n°09609042 a vendu à Habiba Ben Arous titulaire de la CIN n°05108651. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Vente produits alimentaires, dans le local sis à l'Avenue de la liberté n°15 Hammam Chott.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/3/2025.

2025R00667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente en date du 6/03/2025, enregistré à la recette des finances Soliman en date du 11/3/2025 sous quittance n°M017842.

Garbi Ahmed propriétaire de fonds commercial a vendu à Mohamed Aymen Bouhareth tous les actifs commerciaux préparés à la vente de poisson sis au 14 Rue Mohamed Bouazizi à Soliman gouvernorat Nabeul avec leurs éléments corporels et incorporels.

Toutes les contestations doivent parvenir au bureau de maître Ben Khedher Marwa dont le bureau est situé au bâtiment Bahar Choucha Radés Ben Arous, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Cette vente a été annoncée dans les journaux Al Shourouk et Le Quotidien du 14/3/2025.

2025R00670FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente en date du 5/3/2025, enregistré à la recette des finances Soliman en date du 11/3/2025 sous quittance n°M017834.

Elboubakri Hédia propriétaire de fonds commercial a vendu à Mohamed Aymen Bouhareth tous les actifs commerciaux préparés désigné pour le commerce général sis au 13 Rue Mohamed Bouazizi à Soliman gouvernorat Nabeul avec leurs éléments corporels et incorporels.

Toutes les contestations doivent parvenir au bureau de maître Ben Khedher Marwa dont le bureau est situé au bâtiment Bahar Choucha Radés Ben Arous, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Cette vente a été annoncée dans les journaux Al Shourouk et Le Quotidien du 14/3/2025.

2025R00671FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite à un acte enregistré à la recette des finances Monastir le 10/02/2025 n°25201143 qui. n°M012194 cession d'un fonds de commerce à la place 3 septembre 1934 à Monastir de Sté pizzaria el tej titulaire de matricule fiscal 1002462 V à Monsieur Hédi Boudhina.

Les oppositions doivent être faites chez bureau N° bis1 imm hergli 2ème étage Monastir.

Cette annonce a été publiée au J.O.R.T et aux journaux Achourouk et le Quotidien du 16/02/2025.

2025S00311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s. p en date du 28 février 2025 enregistré à la recette des finances de Sousse le 4/3/2025 Quittance n°M015465 n° d'enregistrement 25201129, Mme «Asma Idoudis a vendu à Mr Med Hédi Chalghoum la totalité du Fonds de commerce qui consiste à une agence immobilière sise au local situé à 4 rue Imam. Boukhari Immeuble Chérif rez-de-chaussée Kézema occidentale à Sousse.

Un extrait a été publié dans les journaux «Echourk» et «Le Quotidien» du 7/3/2025.

2025S00312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 5/6/2024, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 27/01/2025 sous N°25200209 quittance n°M04364. Mme Amira LACHEB, titulaire de la CIN N°09268924 a vendu et cédé à Mr Mohamed Ben Fredj BEN SLAMA, titulaire de la CIN n°05568758, la totalité du fonds de commerce du local destiné location accessoire personnel et de maison les robes et costumes de soirées et commerce de vêtement en détail, avec tous ses éléments corporels et incorporels (MF : 1484699T) sis à l'Avenue de la République - Akouda Sousse. Les oppositions se font au cabinet de l'avocat le maître Nabil Ben Amor sis à Avenue du commandant Béjaoui Immeuble Douik Bureau N°16 - Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 13/3/2025.

2025S00314FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 9/12/2024 enregistré à la Recette des Finances de Sahline Monastir le 02/01/2025 sous le numéro 25200015.

Monsieur Mourad ben Abedlaaziz ben Mohamed Gabssi, titulaire de la carte d'identité nationale, numéro 01581187 à Mr Fraj ben Abdelmajid ben Bechir Amamou, titulaire de la carte d'identité nationale, numéro 06884029 toute la totalité du fonds de commerce consistant d'un local préparé pour tout acte commercial situé à la rue Farhat Hached Sahline Monastir.

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au bureau de Maître Sawsen

Salem Avocate à la cour d'appel situé à la rue Taher Sfar immeuble ben Dhieb étage 3 bureau n°10 Sousse suivant l'insertion de cet article au journal officielle de la République Tunisienne.

Cette annonce publiée au journal "Echourouk "le 14/3/2025.

2025S00316FCCC2

Cession des parts indivises d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 02/10/2024 enregistré à la recette des finances rue 3 septembre 1934 de Sousse le 11/01/2023 sous le n°25200311, quittance n°M013248, Mme Mounira Ayari épouse Bazina, titulaire de CIN n°02852903 délivrée le 29/02/2019 a cédé à Monsieur Imed Bazina gratuitement, titulaire de CIN n°05506797 délivrée le 29/6/2022, la totalité des ses parts indivises du fonds de commerce "Café Bezzine» M.F n°0959708.G/C/000, sis à l'avenue de l'environnement Route de Monastir Sidi Ahelhamid à Sousse.

Les oppositions seront reçues par maître Jamel Naceur avocat à Sousse rue 22 janvier 1952.

Une copie de cet avis a été publiée au journal Essahafa du 14/3/2025.

2025S00319FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par un acte de donation daté du 10 Février 2025 enregistré à la recette des finances Dahmani le 14 Février 2025 quittance n°M004377 Abdelhafidh Guizani carte d'identité nationale n°00358902 a donné à son fils Youssef Guizani carte d'identité nationale n°13633625 un fonds de commerce de librairie ENNOUR Matricule fiscal 309037/Y située 22 Avenue Sidi Mansour Dahmani Kef et il a été publié au journal Le Quotidien le 6 mars 2025 et toute opposition aura lieu à l'adresse ci-dessus.

2025X00377FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat sous seing privé Louati Med Salah a vendu le 10/3/2025 à la société BSM de plastique le fonds de commerce situé à ML Chaker km 11. 8 Sfax exploité comme brocante.

Ce contrat est enregistré à la recette des finances de Sfax le 11/3/2025 sous le n°25201359 quittance n°M025181

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours de cette annonce auprès du gérant de la société. Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» le 12/3/2025.

2025X00380FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Adel Ben Mahmoud avocat à Sfax, signé le 15/01/2025, enregistré à la recette des finances Gremda le 5/3/2025 sous le n°25200723, reçu n°M026056, Société Meubles Cohérence sis à Ceinture n°3 entre route Elain et Lafrane sfax a vendu à 1/ Houda Makni sis à route Manzel Chaker rue Mahmoud Krichene n°62 Sfax, 2/ Bassma Makni sis à la route Saltania km 4.5 Sfax le Fonds de Commerce, avec tous les éléments corporels et incorporels exploité comme magasin sis à Ceinture km 3 Elain-Lafrane Sfax. Cet extrait a été publié au journal quotidien "alsabah" n°24210 du 11/3/2025 page 14 et les oppositions se font entre les mains des acheteuses au magasin sis à Ceinture km 3 Elain - Lafrane Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au jort.

2025X00382FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 4/3/2025, enregistré à la R.F route de Tunis Sfax le 10/3/2025 quittance n°M032076 enregistrement n°25201110, Monsieur Trabelsi Ahmed a vendu à Messieurs Triqui Mohamed et Msalmi Moataz le Fonds de commerce sis à rue Essaltnia km2 el poudrière II Sfax.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à Messieurs Msalmi Adel domicile élu à rue de habbana km 5 cité Essalema n°49 Sfax où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié au quotidien Le Temps N PS250159 le 13/3/2025.

2025X00384FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation établie le 23 janvier 2025 devant les notaires Hilal Ketata et son assesseur enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen en date du 4 mars 2025 quittance n° M025083, Monsieur Farès Ben Hassine a cédé à sa mère Om El Khir Ben Hassine la totalité du fonds de commerce constitué par un café de 1ère catégorie sis au 28 Avenue Hédi Chaker La Manouba avec ses éléments corporels et incorporels estimés à 150.000 dinars.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de Maître Ezzeddine Arfaoui, avocat à la cour de cassation demeurant à Tunis, 83 Avenue Taieb Mehiri, 4ème étage - Le Belvédère, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la donation au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien en date du 14/3/2025.

2025400776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé du 7/01/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 3/3/2025 enregistrement num 252012663 quittance num M021264. Mr Bourhen Hamzoui titulaire de cin numéro 08045467 a cédé à Mr Tawfik Saidani titulaire de la CIN n°01595170, le fonds de commerce situé à cité Ennakhla 2 Bizerte, exploité dans l'activité de café.

Les oppositions peuvent être présentées au cabinet de maître Bejaoui Bessem sis au 25 rue Ibn Khaldoun Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de sa date de publication au Jort.

Cet acte a été publié au journal le Quotidien du 13 mars 2025.

2025400794FCCC2

Donation de la Nue-propriété

D'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par le notaire Slim Draouil et son assesseur le 30/6/2024 enregistré à la Recette des finances rue de sahel Tunis le 28/01/2025 n° de Quittance M007072 Le Père Bouzekri Habib cède par donation à son fils Aymen Bouzekri, la

Nue-propriété de fonds de commerce situé au 38 rue El Jazira Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées au 25 rue Grèce cité Slama Mornaguia Manouba. Il sera publié aux journaux le Quotidien et Echourouk le 13/3/2025.

2025400806FCCC2

Donation de la Nue-propriété

D'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par le notaire Slim Draouil et son assesseur le 30/6/2024 enregistré à la Recette des finances rue du Sahel Tunis le 29/01/2025 n° de Quittance M007319 le père Bouzekri Habib cède par donation à son fils Kamel Bouzekri, la Nue-propriété du fonds de commerce situé au 17 Bab jdid Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées au 49 Av. de République Mégrine Ben Arous. Il sera publié aux journaux le Quotidien le 14/3/2025 et Echourouk le 13/3/2025.

2025400807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 12/3/2025, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 13/03/2025 sous le n°25201606 quittance n°M032322 Mr Mohamed Aymen ben Mohamed Fathi Ouali CIN n°07428036 a cédé à Mr Houcemeddine ben Mohamed Fethi Ouali CIN n°07442836 le fonds de commerce du local sis au n°13 rue Mondes France Ariana destiné à tout commerce.

Les oppositions seront adressées à l'acheteur Mr Houcemeddine Ouali au n°13 rue Mondes France Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette notice au JORT. Le rédacteur du contrat est la société les avocats unis Khediri et Chebil représentée par Maître Mondher Khediri l'avocat à la cour de cassation au 6 rue de Bône Tunis. Cette publication est parue aux journaux la Presse et Essahafa du 15/3/2025.

2025400808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bab Souika Tunis le 13 Mars 2025 quittance n°M020825 enregistrement n°25200877, Mr Mohamed ben Mohamed Kamoun CIN 01063859 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au n°156 Rue Bab Souika Tunis à Mme Kaouther bent Abdallah ben Ahmed ben Mohamed CIN 04693791. Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T.

La date de parution, de cette présente annonce dans le journal le Temps le 15/3/2025.

2025400819FCCC2

Location gérance libre

Location

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances du Bardo le 5/3/2025 sous le n°25301022, reçu n°M022315, La société S.B.P.B.S. s.ar.l. a loué à la société la Couronne de Blé s.ar.l. la totalité du fonds de commerce y compris les éléments corporels et incorporels, qui est exploité dans le local situé au n°116, Avenue Habib BOUGATFA, le Bardo, Tunis et destiné à l'exercice de l'activité de boulangerie et de gâteaux et ce, pour une durée de deux ans à partir du 01/3/2025 et renouvelable. Cette annonce est parue dans les journaux Echourouk et le Quotidien du 9/3/2025.

2025400743FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat de location d'un fonds de commerce du 1er Mars 2025 enregistré à la recette des finances Sidi Hessine le 10 Mars 2025 sous le numéro d'enregistrement 25300909 Quittance n°M030593, Monsieur Mehdi Ben Ali Ben Salem Boussaffa a loué à la Société CAFE EL OUASSIM matricule fiscal 1912893E la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers pour l'exploitation café 1ère Catégorie sis au 181, Rue 4267 Hussein Dey EL AGBA.

Toutes les objections seront reçues au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 14 mars 2025.

2025400809FCCC3

Contrat de Location d'un Fonds de Commerce

En Gérance Libre

Par acte du contrat de location de gérance libre du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Habib Thameur - Tunis en date du 5/02/2025 reçu n°M007452 et enregistrement n° 25300339. Il a été procédé à la location de la société Tunis Center inscrite au registre national des entreprises d'un identifiant unique n°0033245A, titulaire du matricule fiscal n°0033245A/A/M/000 dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis la totalité du Fonds de commerce des locaux n°256 et 256 bis sises au 1er étage du Centre Commercial «Le Palmarium» au profit de la Société l'Espoir du Commerce société SARL inscrite au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n° 1438057D représentée par sa gérante Mme Hanene Abidi titulaire de la carte d'identité nationale n° 09171324 en date du 19/3/2021 dont l'activité est exclusivement la vente du prêt à porter et ce durant la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Cette annonce a été publiée aux journaux El Chourouk et le Quotidien le 13 Mars 2025.

2025400810FCCC3

SOCIETE MOKA LOUNGE

Siège social : 90 Avenue Mohamed V 1002 Tunis

M.F : 1184390 E

En vertu de contrat de location du fonds de commerce le 13/02/2025 enregistré à la Recette des Rue d'AUTR le 12/03/2025 sous le n°M022295 enregistrement n°25301013 la SOCIETE MOKA LOUNGE : loue le local sis 90 Avenue Mohamed V 1002 Tunis à la STE CREA SAVEURS à compter du 01/3/2025 jusqu'au 28/2/2030. Cet avis sera publié au journal le Quotidien le 18/3/2025.

2025400816FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Tennis Club Riadh Andalous.

Siège social : 58 rue Ibn Khaldoun Riadh Andalous.

Objet : Formation, encadrement des jeunes, développement de leurs capacités physiques et techniques, Participation aux différentes manifestations sportives sous tutelle de la fédération Tunisienne de tennis.

Comité Directeur :

Président : Walid Khaddar

Vice-président : Haykel Moalla

Trésorier : Bassem Jemal.

Secrétaire générale : Nadia Ajmi

Membre : Omar Nouisser.

2025R00677APSF1

Constitution d'un syndic

Dénomination : Syndic résidence Golf Sarra

Siège : Résidence Golf Sarra zone touristique Dkhila Monastir.

PV de constitution : en date du 23/11/2024.

Président du syndic : Melle Meriem Amemou.

Gérance du syndic : Société «Immeuble Plus» -SARL -Syndic immobilier professionnel son identifiant unique 000MA1401290 IP représentée par Mme Sihem Kassab Tél : 98 563 732

Siège social : Imm.Akmar2 app. N°5 passage la mer du Nord Zone de la plage H.Sousse.

2025S00317APSF1

Homologation de résolutions

Syndic de Copropriétaires

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 17/7/2022, enregistré à la recette des finances de Raoued le 19/7/2022, quittance n°M089277 sont élus nouveaux membres du syndic des copropriétaires de la Résidence Essalem 2, route de Raoued, Cité El Ghazala, Ariana, messieurs :

- Mohamed Mdella : Président
- Hichem Gharbi : Vice-président
- Mohamed Ali Oueslati : Trésorier
- Mongi Ouerfelli : Membre
- Mohamed Hammed : Membre.

2025R00485APSF2

Election d'un nouveau bureau directeur

Suivant PV de l'Assemblée Générale Elective du 02/6/2024 de résidence Errahma sise à la zone touristique Mahdia enregistré le 9/7/2024 à la recette des finances de Mahdia sous le numéro 24704911 Quittance n°M054549 et après approbation du rapport moral et financier 2022024-3 un nouveau bureau de syndic a été élu comme suit :

Président : Faouzi Ayedi

Membre : Nabil Om Ezzine

Membre : Houssam Eddine Abid.

2025S00297APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mahassen Bent Mohamed Ben Alaya Cherif, demeurante au 37 Rue Sidi Massoud Jemmel, titulaire de la CIN n°04795242.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°86086 Monastir d'une superficie de 391 m² dénommé «EL EHSSEN» et sis à Jemmel.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 1 023 100 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 16/4/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :
- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00313VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le N°B187881996 et à Sfax en sa direction régionale.

Partie saisie : Société finesse meubles «S.F.M» société à responsabilité limité, Matricule fiscal n° 635680/P, siège social à la route de Mahdia km 9 Sakiet Eddair Sfax 3054

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de la propriété située sur la route de Mahdia km 10, rue Errached (connue sous le nom de thniyat trab), sur le coté de la route en direction de l'autoroute km 11 Sfax, à environ 1.2 km de merkaz el sebai. C'est un terrain d'une superficie d'environ 1048 m², clôturé de murs de ses 4 cotés et sur lequel est édifié un bâtiment se composant d'un *atelier de menuiserie, d'une superficie couverte de 705 m², 2 mézzanines sur le coté nord Est du terrain couvrant environ 38 m², et 2 espaces d'une superficie de 270m², le 1er donnant sur l'ouest et le 2ème sur l'Est. Les 2 sont recouverts de plaques «sanswich» le bâtiment contient les éléments suivants:

L'atelier se compose d'une salle d'exposition accessible du coté nord, carrelée et son plafond est de 4.35 m d'hauteur, 2 bureaux, une salle d'eau, 3 salles de travail (la 1ère est petite et menue d'une porte qui ouvre sur l'espace ouest, la 2ème est grande munie d'un réservoir d'électricité et la 3ème est moyenne)

Les 2 espaces Est et ouest sont carrelés en ciment, leur plafond est recouvert de plaques "sanswiché"

Deux escaliers d'accès au toit des cotés nord et Est et qui mènent aussi aux mézanines

Un petit jardin

La propriété est équipée d'eau potable et d'électricité. Elle est limitée de l'Est et de l'ouest par une rue non goudronnée, du nord par avenue errached d'où elle est accessible et du sud par société trabelsi Maher.

La mise à prix : 505.400.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 21/4/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00378VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : Société HORIZON FROID, SARL, R N E n°1034386A, ayant son siège social à l'avenue d'Algérie, rue Mauritanie immeuble ellouze n°10 Sfax 3000.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sise à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°40859 Sfax, dénommé «HASNA», situé à Sfax sur la route de Tunis, km 13, entrée des grands couvoirs (actuellement société SNA), à droite en direction de Tunis, à environ 700 m de la route principale. Sa superficie totale est de 10925 m², il est constitué d'une grande parcelle divise et de 3 parcelles indivises détaillées comme suit :

1) La parcelle divise n°2, c'est la parcelle principale, d'une superficie de 10577m² représentée par un vaste terrain nu, rectangulaire, en état de désolation et d'abandon. Il est traversé par plusieurs voies résultant du croisement de véhicules et de camions. Il est clôturé sur le côté ouest par un mur d'environ 2,50 mètres de hauteur, dont la partie inférieure est construite en pierre et ciment, et la partie supérieure en briques, entrecoupée de colonnes en béton de ciment, et clôturé du nord, du côté ouest avec un mur de 75 m de longueur et environ 1,20 m de hauteur. Sa partie inférieure est également faite de pierres et le reste est en briques.

Près des deux murs il y a des quantités de briques inutilisées. La parcelle est entourée tant du côté sud que de l'Est par une bordure de sable de faible hauteur qui la sépare des propriétés voisines. Près de son coin sud Est, se trouve un ancien entrepôt d'une superficie d'environ 20 m² surmonté d'un ancien réservoir d'eau.

2) Les 3 parcelles indivises sont : la Parcelle n'°1, d'une superficie de 60m², la Parcelle n°2, d'une superficie de 72 m² et la Parcelle n°3, dune superficie de 216 m². Les 3 parcelles représentent une entrée commune entre le titre 40859 Sfax et les titres fonciers 73333 Sfax et 73336 Sfax.

La nature de la zone dans laquelle se trouve la propriété saisie est agricole, malgré la présence d'un complexe appartenant à l'entreprise des grands couvoirs et à d'autres institutions, et elle est équipée d'électricité.

La mise à prix : 362.000.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 21/4/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00379VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Après réduction de prix de 40% dans l'affaire n°1404/25

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Médenine Immeuble Colisée Premier étage

Tél : 75643113

MF : 1775975N

1/ Créancier saisissant :

Abdl Hamid Bouassida, son métier est le travail élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Mohamed Mars, Avenue Habib Bourguiba Médenine Immeuble Colisée Premier étage.

-en sa qualité d'EMPRUNTEUR-

2)- Débiteur saisi :

Mahmoud Ben Ahmed Ben Kassem Azzabi, son métier le travail réside à l'avenue Salah n°179 SOUKRA Ariana.

- en sa qualité de débiteur

3) L'avocat qui fait le suivi :

L'avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation Avenue Habib Bourguiba, Médenine Immeuble Colisée Premier étage.

Immeuble saisi :

Consiste en 216 parts indivises objet de la saisie, du titre foncier n°46213 Médenine, dénommé «hassan», composé de deux parcelles 272-273, ils sont représentées de deux parcelles situées à Riadh délégation Djerba Houmt Souk superficie 12179 m² dépôt volume n°2014/6 N°3891 daté le 28/11/2014.

La parcelle :

La première parcelle située au coté tribal de la deuxième parcelles qui s'étend du nord vers le sud avec une inclinaison du Nord vers l'ouest les cotés : Nord l'inclinaison après une route publique et une séparation après un immeuble hors cadastre à l'est une inclinaison avec une séparation et un immeuble hors cadastre une séparation en fer après une parcelle n°271 suivie d'une séparation au sud ensuite une route publique après la parcelle 275 d'un autre coté la parcelle 274 et en troisième la deuxième parcelle objet du constat suivante à l'ouest une séparation après une route publique liant Riadh et Houmt Souk.

Les mesures : d'une longueur du nord ou l'inclination 5.26m et 26.04 m et 44.84 m et 15.02m à l'est il y a l'inclination 27.67m et l'inclination 20.73 m et 61.42 m et 17.47 m et 34,24 m 22.55 m et 23.83 m à l'ouest 101.12 m et 34,08 m et 50.51 m d'une superficie totale 11876 .000 m²

Le contenu : La première parcelle contient 16 arbres d'olives et 8 nids palmiers et 4 palmiers.

La deuxième parcelle :

Situation et limites :

La deuxième parcelle objet du constat au sud de la deuxième parcelle sous forme d'un triangle qui s'étend du nord vers le sud après la parcelle n°274 et à l'est 32.22m à l'ouest 33.99m d'une superficie 303.00m².

Le contenu : elle contient 2 arbres d'olives.

Mise à prix :

Soixante quinze mille neuf cent quatre vingt dix dinars et millimes 857 (75.990.857D) après la réduction de l'audience de 17/02/2025 de 40% sans frais de poursuite qui seraient déclarés le jour de l'audience fixée pour le lundi (14.04.2025) à la chambre des ventes aux enchères publiques au Tribunal de Première Instance de Médenine.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours.

N.B : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation du cahier des charges est possible au Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine, ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025400815VEPA1

Avis aux créanciers

Changement et Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de la requête datée du 25/02/2025 n°103 émise par le vice-président du tribunal de première instance de ben Arous, il a été décédé la nomination de Mr Anis Tayari en qualité de liquidateur Judiciaire du feu Nejia Ben Rabeh et son mari décédé Mahdi Al Kathiri qui ont conclu leur acte de mariage en choisissant le système de partage de propriété à titre de remplacer Mr Mokhtare Ben Mohamed Shalghaf pour continuer la mission, sous la tutelle de son excellence la juge madame Sabrine Abdeli. Les créanciers présumés, sont invités à déposer leur opposition entre les mains du liquidateur et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au 16 avenue des Martyrs rue Mourouj 1 Ben Arous.

2025R00668VEPA2

Appel d'Offre de cession de la société de Tourisme et Loisirs au tiers

(Hôtel NEPTUNE Hammamet)

En exécution du jugement n°830 prononcé par le tribunal de 1ère instance Tunis 1 le 18/01/2022, il aurait procédé à la cession au tiers de la Sté société de Tourisme et Loisirs IU 0538953C (hôtel NEPTUNE à Hammamet avec son Fonds de commerce sans effectifs), conformément aux clauses du Cahier des Charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du contrôleur d'exécution chargé de la cession (contre 300 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession NEPTUNE» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 2068 Tél : 52.299.508/71.472.065, et ce au plus tard le 7/5/2025. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2025R00673VEPA2

Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 20/02/2025 l'arrêté de changement de syndic de faillite Mohamed Blayech par le syndic de faillite Rached Zaghdoudi (52.299.508) et ce concernant la faillite de société SOTRASUS IU : -0008274L en faillite selon le jugement n°163 daté le 13/6/2007.

2025R00674VEPA2

Nomination d'un Administrateur Judiciaire

Société SEMKADHESIF

MF : 0081809J

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 02 février 2025 dans l'affaire n° 3/2024 relative au redressement de la société SEMKADHESIF située à Bir El Kassaa, il a été décidé l'ouverture d'une période d'observation de neuf mois et la nomination de Monsieur Noureddine AYOUB, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 Tunis Belvédère Tél 98 541 481 comme Administrateur Judiciaire pour l'élaboration d'un plan de redressement.

Les créanciers de la société SEMKADHESIF sont invités à produire leurs titres de créances dans un délai de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT au Cabinet de l'Administrateur Judiciaire.

2025R00676VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une Société

Société Ateliers Mécaniques de Sahel «AMS»

Société anonyme

Adresse : Rue Ibn Khaldoun Sousse

Identifiant unique : 0004507R

En vertu d'une décision rendue en date du 3/3/2025 par le tribunal de première instance de Sousse, Mr. Laarif sadok, ayant le siège au cabinet n°102 immeuble EL Hifienne avenue Sadok Mkaddem Sahloul - 4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur judiciaire, annonce la prolongation des délais de réception des offres de cession à des tiers de tous les actifs de la Société ATELIERS MECANIQUES DE SAHEL «AMS» par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé à 18 Avril 2025.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297.

2025S00321VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société LA CERAMIC - SA

Au capital de : 5 950 000 D

Siège social : Rue du Lac d'Annecy passage du Lac Malawi les Berges du Lac 1053 la Marsa

Identifiant Unique : 0381386B

En vertu de la décision rendue dans le dossier N°1041 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 6 Mars 2025 il a été décidé :

- L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société LA CERAMIC

- Désignation de Monsieur Mohamed Bechir EL AMRI en qualité de juge commissaire.

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Ameur MANSOUR pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire exprimer son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 53, Rue Echam; 2ème Etage, App N°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168 Fax : 71 830 173 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2025400802VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le Président du Tribunal de première instance de Tunis 2, en date du 25/02/2025, dans l'affaire numéro 42969 désignant Mme Ouertani Awatef comme liquidateur du bien partagé entre Fathi Abdel-lawi et Sabra Saadouli, représentée par l'appartement n°2, rue Parrot, Al-Morouj 2.

Toute personne intéressée doit contacter le liquidateur, dont le bureau est situé dans l'immeuble Al-Fadili, 2ème étage bureau 206 route mater Km 7 Manouba/téléphone : 29499486.

2025400813VEPA2

Changement et Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de la décision datée du 21/10/2024 émise par le président du tribunal de première instance de Siliana dans l'affaire n°154, il a été décidé la nomination de Mme Ouertani Awatef en qualité de liquidateur judiciaire de l'héritage du feu Riahi Ammar à titre de remplacer Mr Krifi Mounir pour continuer la mission de la liquidation

Tous les créanciers doivent s'adresser au bureau du liquidateur judiciaire situé à l'immeuble Al-Fadaili 2ème étage bureau n°206 route mater, Km 7, Manouba / téléphone : 29499486.

2025400814VEPA2

Décision de règlement judiciaire

SOCIETE NOURPACK INDUSTRIE

Siège social : 9 Rue Lac Tana - Les Berges du Lac Tunis

MF : 1471643 H

Le Président du tribunal de première instance de Tunis Mme AIDE BEN AYED a décidé le 25 février 2025 concernant la demande de redressement n°1046 SOCIETE NOURPARCK INDUSTRIE :

1. Entamer la procédure de règlement judiciaire au profit de la société nourparck industrie et ouvrir une période de contrôle Désigner Mme Hela ben Mansour Juge commissaire

2. La nomination de l'expert Naim Kaabi comme Administrateur judiciaire de la société nourparck industrie élisant domicile au 23 rue Ali Balhaoune - Khaireddine - la Goulette.

Pour plus d'informations contactez le 31 523 072.

2025400818VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de la décision du tribunal de première Instance de Jendouba dans l'affaire 83, il a été nommé l'expert Akram CHRITI sis au 5 Bis avenue Tahar Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis Tél : 58 135 136 Liquidateur sur l'héritage de Lakhader Ben Abdallah CHERNI sous contrôle du Juge contrôleur.

2025400820VEPA2

Règlement judiciaire

Location gérance de la société

A2 CONSULTING "THE GATE"

Lot 715 Jardins du Lac 1053 La Marsa Tunis

IU : 1387576P

En vertu du jugement préparatoire rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date du 04 mars 2025, il a été décidé d'ordonner la poursuite de l'activité de la société A2 Consulting The Gate par sa location gérance et de désigner le contrôleur d'exécution, M. Lotfi Khelifi, pour accomplir les formalités de cession de location gérance sur la base d'un cahier des charges qui sera établi à cet effet et après l'estimation par un expert en la matière de la valeur locative du fonds commercial de ladite société et d'autoriser le contrôleur d'exécution à recevoir les offres et à les soumettre au tribunal dans les délais impartis, le tout sous le contrôle du juge contrôleur, Mme Nesrine Ben Hafayed qui apposera son visa sur le cahier des charges qui doit comprendre la description des actifs de l'entreprise; d'ordonner l'inscription du présent jugement au registre national des entreprises et sa publication au Journal officiel de la République tunisienne dans un délai de dix jours à partir de la date du présent jugement et d'en transmettre une copie au comité de suivi des entreprises économiques.

2025400825VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I)

SA au capital de 2.034.880,000 D

Siège social : Rue de Lac Constance, Immeuble Carthage center, Centre d'Affaire Regus, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1050246G

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Groupe de

Formation et d'Ingénierie (G.F.I) sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 Avril 2025 à 10 heures du matin au siège de l'ATD SICAR Rue Lac Léman - 1053 Les Berges du Lac - Résidence Regency Bloc A - 2ème étage et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes;

- Approbation du rapport établi par le conseil et des états financiers pour l'exercice 2024,

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration,

- Affectation des résultats pour l'année 2024;

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'année 2024,

- Pouvoirs pour formalités.

2025S00315SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE BRIQUETERIE DU SAHEL

Capital : 4310.000.000 DT

Siège : Route de Souassi C 96 Km 15 Kerker Mahdia

M.F : 1014268J

Le président directeur général invite tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire en date du 9/4/2025 à dix heures du matin ayant pour ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social

- Voir et provisionner les demandes de cession de part

- La nomination de nouveau président directeur général

- La nomination d'un commissaire aux comptes

- Différent sujets.

2025S00322SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société du Nord de Matériaux de Construction

SONOMAC

Siège social : Sakiet Eddaier - Sfax

SA au capital : 691.410 D

Identifiant Unique : 0011565V

Messieurs les actionnaires de la société du nord des matériaux de construction «SONOMAC» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le dimanche 20 Avril 2025 à 10h au siège de la société sis à Sakiet Eddaier Sfax à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif à l'activité de l'exercice 2024.

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

3. Quitus aux membres du conseil d'administration

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5. Questions diverses.

2025X00376SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière ENNASSIM

S.A au capital de 20 000 000 Dinars

Z.I Charguia II, Angle rue du Métal

Et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0437566J

N° Affiliation CNSS : 154318-88

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 16 Avril 2025 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024,

- Lecture du rapport annuel de Gestion,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2024,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Fixation des jetons de présence,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination des administrateurs,

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour formalités.

2025400804SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière EL KAWAKEB

S.A au capital de 10.000.000 Dinars

Zone Industrielle Charguia II, Angle rue du Métal

Et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0719356S

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 16 Avril 2025 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024,

- Lecture du rapport annuel de Gestion,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2024,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination des administrateurs,

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour formalités.

2025400805SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital social de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba - Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°0002708Q, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 avril 2025 à 10 heures à l'Hôtel «Barcelo Concorde» - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 61 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers

4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.

5. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Reclassement des réserves pour réinvestissements exonérés en réserves ordinaires.

9. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

10. Démission & Renouvellement du mandat d'administrateurs.

11. Fixation du montant des jetons de présence.

12. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

13. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles, inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ont le droit d'y assister, sur simple justification de leur identité, ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Ce mandat spécial devra être déposé au siège social au nom du «Département Titres UIB » et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Toutefois, plusieurs actionnaires ne disposant pas de ce nombre d'actions peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir. Ce Pouvoir devra être déposé au siège social au nom du «Département Titres VIB» et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque sis au 65, avenue Habib Bourguiba, 1000 Tunis et au «Département Titres UIB» sis au 10, rue du Lac Toba 1053, Les Berges du Lac I - Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025400811SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba -1001 Tunis

M.FISC.433809 R-N/M/000

Messieurs les Actionnaires de COMAR INVESTISSEMENT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 avril 2025 à 16h30 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au 31/12/2024 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

8. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025 ;

9. Pouvoirs pour formalités.

2025400817SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Dar Zarrouk

S.A au capital : 1.250.000 DT

Siège social : Rue Larbi Zarrouk - 2026 - Sidi Bou Said

RNE : 0005875T

MF : 005875T/A/M/000

Les actionnaires de la société Dar Zarrouk S.A sont convoqués pour se réunir en Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 avril 2025 à onze heures (11h00), au siège social de la société, Rue Larbi Zarrouk - 2026 - Sidi Bou Said, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

3) Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024,

4) Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

7) Nomination des membres du Conseil d'Administration.

8) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs pour l'exercice 2025

9) Information concernant les déclarations des fonctions en application dés dispositions de l'article 192, 209 et suivant du Code des Sociétés Commerciales.

10) Pouvoirs pour les formalités.

2025400826SANB3

NOVARINO TUNISIE SA

Capital social : 3500 000,000 DT

Siège social : ZI El Alia 7016 Bizerte

MF : 945413W/A/M/000

Les actionnaires de la société Novarino Tunisie SA, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 16 avril 2025 à 10h à Immeuble Fraj Les Berges du Lac 1 pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'augmentation de capital d'une filiale
- Pouvoirs.

2025400827SANB3

Sté New Box Tunisia

Activité : Fab. Emballage papier/carton

S.A au capital de 12.700.000

MF : 1654672DAM000

Adresse : ZI Sbikha 2, 3110 Kairouan

Le Conseil d'Administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour le 8 Avril 2025 à 10h au siège de SICAR INVEST: 16 Rue de Syrie, Immeuble EPI Center, Bloc C 12ème étage et 13ème, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

3. Examen et approbation des états financiers et des conventions règlementaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

5. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

6. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024

7. Pouvoir pour formalités.

2025400828SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Karim Ben Salah Derbel a perdu son acte de donation rédigé le 4 décembre 2015 enregistré le 25 octobre 2017 quittance n°M079687 par les notaires Mohamed Nader Maaloul et Mhamed Trabelsi concernant une parcelle de terre d'une superficie de 562m² situé à Sfax route Gremda km 7 avenue des martyrs Merkez Sahnoun et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à la route Gremda km 6 Sfax résidence Lina et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2025X00381DIVD2

Rectificatifs

Additif

Groupement de développement dans le secteur Agricole Elmsalsel 1 à Haffouz

L'ajout à l'annonce parue au jort n°25 du 28/02/2025 page 459

Trésorier : Mr Mohamed Belgacem Hlali

Selon PV en date du 19/10/2024.

2025S00318RECZ9